



Résultats de l'enquête nationale réalisée par l'APLV à l'issue de la session 2013 du baccalauréat

La compréhension de l'oral

I. Première partie : analyse des résultats

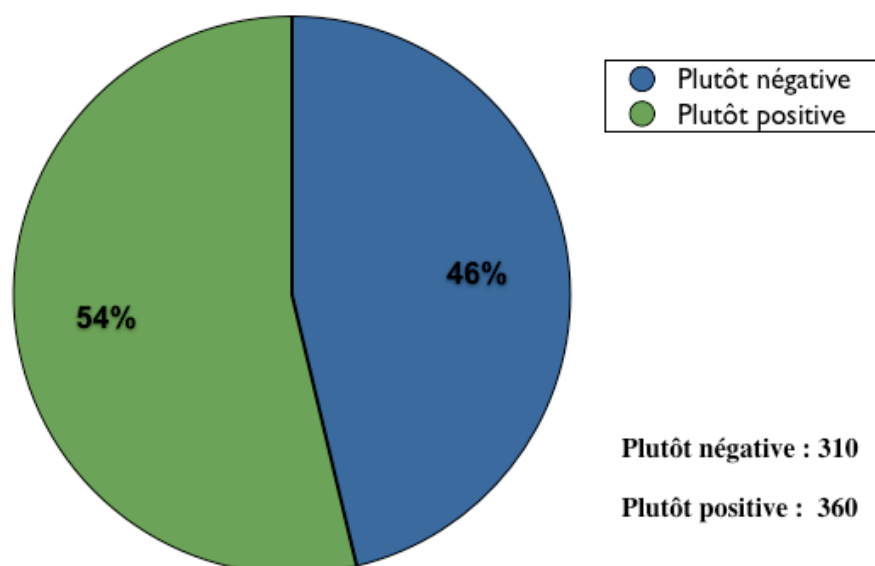
Questions posées :

1. Quelle appréciation portez-vous sur les nouvelles épreuves de CO ?
2. Avez-vous eu de l'aide pour confectionner les sujets ?
3. Avez-vous eu des difficultés pour confectionner les sujets ?
4. Problèmes rencontrés lors de l'épreuve
5. Problèmes rencontrés lors de la correction
6. Souhaiteriez-vous un retour au respect de l'anonymat pour toutes les épreuves ?
7. Souhaiteriez-vous des modifications concernant la nature de l'épreuve de CO ?
8. Souhaiteriez-vous des modifications concernant les fiches d'évaluation ?

Quand cela a été possible, les réponses ont été classées par ordre décroissant de fréquence. Certaines formulations ont dû être modifiées pour synthétiser les avis concordants. Les commentaires ont été mis en italique, les citations entre guillemets.

MODALITÉS DES ÉPREUVES

1. Quelle appréciation portez-vous sur les nouvelles épreuves de CO ?



Plutôt positive : 360 (35 sans commentaires)

Plutôt négative : 310 (6 sans commentaires)

Pas de réponse : 16 (5 avec commentaires, dont 4 reprennent des critiques exprimées par d'autres)

Les collègues ont souvent, dans un cas comme dans l'autre, nuancé leurs propos et les résultats globaux cachent une assez grande disparité entre les académies et entre les langues enseignées, les proportions pouvant être sensiblement modifiées, inversées, voire plus, comme le montrent les tableaux suivants :

Appréciations selon l'académie :

Appréciations selon la langue enseignée :

	+	-		+	-
Aix-Marseille :	28	28	Allemand	58	31
Amiens :	39	24	Anglais	173	155
Besançon :	3	2	Arabe	5	
Bordeaux :	21	18	Créole	2	
Caen :	6	2	Espagnol	74	73
Clermont :	7	1	Italien	51	40
Corse :	2		Japonais		1
Créteil :	21	18	Néerlandais	1	
Dijon :	7	5	Occitan		2
Grenoble :	22	24	Portugais		1
Guyane :	1	1	Russe	1	2
Hors de France :	8	6			
Lille :	12	10			
Limoges :	1	3			
Lyon :	17	16			
Martinique :		2			
Montpellier :	14	15			
Nancy-Metz :	9	6			
Nantes :	21	21			
Nice :	3	9			
Orléans-Tours :	10	11			
Paris :	6	6			
Poitiers :	12	7			
Polynésie :	1				
Reims :	5	3			
Réunion :	3				
Rennes :	13	14			
Rouen :	8	7			
Strasbourg :	6	4			
Toulouse :	8	23			
Versailles :	46	24			

Les réponses plutôt positives sont majoritaires.

Parmi les raisons avancées (par ordre décroissant de fréquence) :

- **Introduction de cette évaluation de la compréhension de l'oral.**
C'est, de très loin, la première raison invoquée, souvent la seule, et elle est souvent accompagnée de critiques qui rejoignent celles formulées par l'autre groupe.
- **Possibilité d'évaluer ses propres élèves.** Ces derniers sont ainsi plus attentifs et plus studieux ; on peut se rendre compte de l'efficacité de l'enseignement tout au long de l'année (*cette dernière affirmation aurait sans doute mérité une explication*).

- **Choix du document** en fonction du niveau des élèves, des thématiques vues et des entraînements effectués en cours d'année ; les chances de réussite sont plus élevées que sur un document national ; de nombreux élèves ont pu obtenir des résultats plus que satisfaisants ; « obligation d'utiliser des documents récents et de cesser d'ennuyer les élèves avec des chansons des années 60 ou avec des textes ».
- **Travail en équipe**, échanges sur les contenus et les méthodes.
- « **Évaluation facile à mettre en œuvre.** »
- « **Obligation pour l'établissement de s'équiper.** »

Les réponses plutôt négatives critiquent rarement l'introduction de l'évaluation de la compréhension de l'oral au baccalauréat.

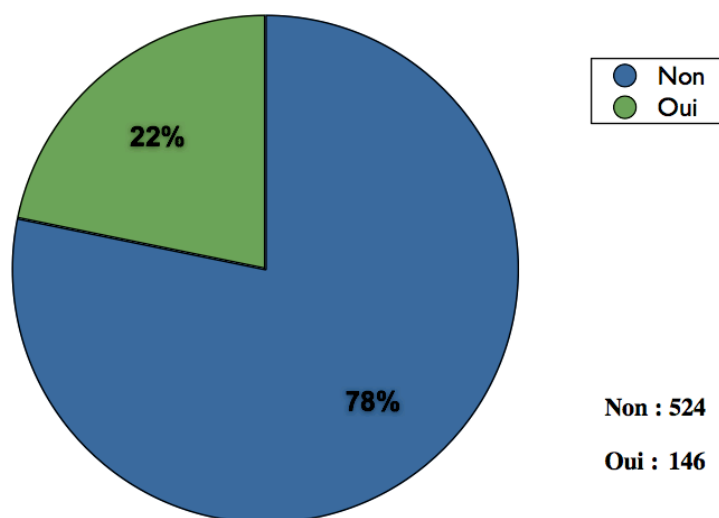
Parmi les critiques formulées, *qui, presque toutes, visent les modalités de l'épreuve et son organisation* (par ordre décroissant de fréquence) :

- **Manque d'équité (> 310 réponses).** Les causes citées sont nombreuses : diversité des sujets (vidéo, audio...), des dates, des conditions de passation de l'épreuve, d'interprétation des fiches d'évaluation, de la correction et de la notation (concernant par exemple l'anonymat, l'échelle de notation qui pénalisait ou avantageait fortement ceux qui avait un niveau intermédiaire, l'harmonisation, le relèvement des notes considérées trop basses imposé dans un établissement par l'IA-IPR à la demande du proviseur et pas dans un autre...).
- **Difficulté à trouver des enregistrements adaptés** au programme traité et correspondant aux critères.
- **Difficultés rencontrées pour évaluer (fiches très critiquées),** l'éventail des notes ne permettant pas, en particulier, de noter de façon juste et équitable, avec de grandes disparités, certaines académies ayant fourni les sujets et, à partir des fiches d'évaluation, des indicateurs de performance et un barème, d'autres non, certains établissements ayant tout fait pour favoriser le travail en équipe, la concertation et l'harmonisation, d'autres non...
- **Lourdeur de l'organisation de l'épreuve et désorganisation des enseignements,** avec des disparités importantes, selon que les services administratifs de l'établissement prenaient ou non en charge tout ou partie des tâches matérielles, que les services académiques intervenaient ou non pour le choix des sujets et l'établissement du barème...
- **Épreuves supplémentaires sans moyens horaires supplémentaires,** quelques collègues souhaitant la suppression pure et simple de cette épreuve.
- **Le compte rendu en français,** avec des critiques portant moins sur le recours à l'expression en français que sur la nature de la tâche.
- **La durée de l'épreuve (10 min. jugées insuffisantes,** voire très insuffisantes, de nombreux collègues estimant en particulier que cela avait pénalisé les bons élèves.
- **Difficultés techniques et matérielles,** rencontrées aussi bien pour la recherche et la mise en forme des sujets que pour la passation de l'épreuve.

Quel que soit leur avis global sur l'épreuve, de nombreux collègues ne comprennent pas la décision de ne pas évaluer la compréhension de l'oral en L et le regrettent, d'autant plus, ajoutent certains, que les séries sont regroupées dans leurs classes.

PRÉPARATION ET CONDITIONS DE PASSATION DES ÉPREUVES

2. Avez-vous eu de l'aide pour confectionner les sujets ?



16 collègues n'ont pas répondu.

C'est, avec celui concernant la question de l'anonymat, le résultat le plus déséquilibré.

On note également une grande disparité entre les académies. Manifestement il y en a où la préparation et le déroulement de l'épreuve se sont plutôt bien passés.

Les réponses positives (22 %) sont accompagnées de commentaires qui soulignent une grande mobilisation au niveau de l'académie et de l'établissement, ainsi qu'un travail en équipe efficace.

Quelques témoignages :

- **Les aides mises en ligne sur le portail académique ont été d'un grand secours.**
- **Les sujets ont été choisis par une commission de professeurs au niveau académique. Tous les élèves ont donc subi l'épreuve le même jour en quasi conditions d'examen. Ils avaient même une convocation écrite.**
- **On a eu l'aide de l'académie avec une journée de formation.**
- **Nous avons eu deux visites d'IPR.**
- **« J'ai eu beaucoup de chance car notre inspectrice avait beaucoup travaillé avec nous sur le choix des documents et l'évaluation. »**
- **« Les professeurs de LV du lycée se sontentraidés et un technicien informatique a été mis à leur disposition pour animer un stage d'établissement consacré à la finalisation des sujets. »**
- **« Nous avons cherché en équipe et le directeur adjoint (professeur de mathématiques) nous a aidés à faire le montage. »**

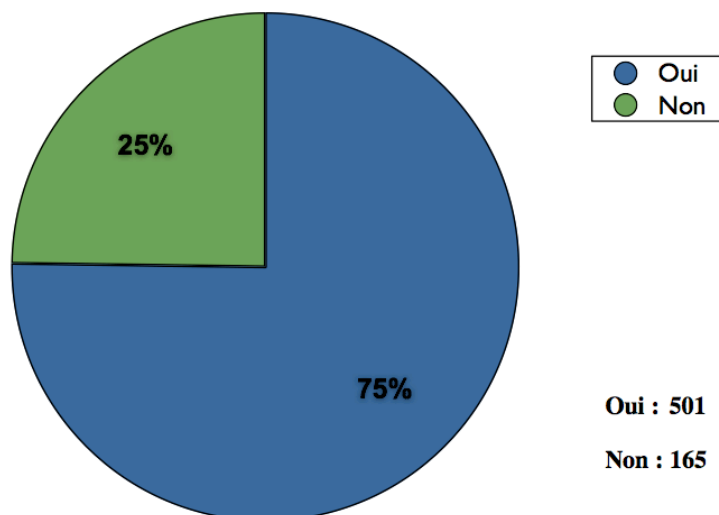
Les réponses négatives (78 %) sont accompagnées de commentaires qui soulignent l'inverse.

Témoignages (par ordre décroissant de fréquence) :

- **Nous n'avons reçu aucune formation sur le plan technique.**
- **Aucune aide de nos supérieurs.**
- **Aucune aide des IA-IPR.**

- « Sans l'aide de plus jeunes autour de moi, je n'aurais pas su le faire. »
- « Si mon mari ne m'avait pas aidée j'aurais été cette année incapable de m'en sortir. »
- Assistant TICE jamais disponible.

3. Avez-vous eu des difficultés pour confectionner les sujets ?



16 collègues qui ont répondu « oui » n'ont fourni aucune explication.

On note la même disparité entre les académies que dans les réponses à la question précédente.

75 % des collègues ont donc déclaré avoir rencontré des difficultés.

Raisons signalées (par ordre décroissant de fréquence) :

- **Le temps à consacrer à la recherche et à l'élaboration des sujets (420)**, raison évidemment liée aux suivantes.
- **Les critères de choix des documents**, ceux indiqués dans le document publié sur Eduscol mais aussi ceux qui sont induits par la fiche d'évaluation notamment concernant le niveau B2 (attitude du locuteur, ton, humour, points de vue, etc.). Quelques collègues ne verraient aucun inconvénient à ce que soient proposés des documents fabriqués avec des locuteurs natifs.
- **Difficultés techniques**, notamment pour faire le montage sonore ou vidéo tout en gardant une bonne qualité de son.
- **Difficultés matérielles, d'équipement**, rencontrées dans l'établissement (on n'a pas toujours le haut débit ni d'outils performants chez soi).
- **Problèmes de concertation (travail en équipe)** : nombreuses réunions pour choisir les notions, les thèmes, écouter les documents proposés, les sélectionner, etc.
- **Problèmes liés à l'information (19)** : contradictions entre des consignes d'une langue à l'autre (désaccord de deux IA-IPR sur la définition de « document authentique »).
- **L'attitude de l'administration**, quelques collègues signalant la méfiance manifestée à leur égard par leurs supérieurs.

25 % seulement ont déclaré n'avoir pas rencontré de difficultés

Explications données (par ordre décroissant de fréquence) :

- **Compétences personnelles**, certains collègues estimant qu'avec les formations dont ils avaient bénéficié il ne devait y avoir aucun problème, ni technique, ni didactique.
- **Un travail d'équipe efficace.**
Cela a sans doute influé fortement sur la charge de travail et... sur le jugement global porté sur l'épreuve.
- **Création d'une banque académique de sujets.**
- **Une bonne information**
- **Une bonne formation** (*technique ? Sur l'utilisation des grilles ? Il n'y a pas eu de précisions*)
- **L'aide apportée au sein de l'établissement**

4. Problèmes rencontrés lors de l'épreuve

Parmi les plus fréquemment signalés :

- **Impréparation des établissements :**
 - **L'épreuve n'a pas toujours été prise au sérieux.**
 - **Défaillance dans la surveillance (comportement de collègues non linguistes)**
 - **Pas de copies ni de feuilles de brouillon**
 - **Fuites et tricherie**
 - **Titre du document non communiqué par les surveillants**
 - **Laxisme pour les retards ou les absences**
 - **Bruit dans les couloirs**
- **Problèmes matériels et de son (contestations, protestations d'élèves et de parents)**

5. Problèmes rencontrés lors de la correction

1. Utilisation de la fiche d'évaluation (par ordre décroissant de fréquence) :

- **Aucune nuance, aucune souplesse de notation possible**
- **Critères trop vagues ou laissant une grande part à la subjectivité (*les idées les plus simples, l'essentiel, les informations principales...*)** ; des désaccords constatés entre les correcteurs sur ce qu'on attendait des candidats.
- **Aucune indication concernant les erreurs, les contresens ou les ajouts** : on signale la difficulté d'évaluer un contresens majeur sur le document malgré de nombreuses informations exactes dans une même copie.
- **Il est difficile de savoir s'il faut privilégier la qualité ou la quantité**
(En l'absence de précisions, il est difficile de savoir ce qu'on entendait par qualité – de quoi ? – et par quantité – de quoi ? – qualité et quantité du « compte rendu » – pour quoi ? On tentera de donner une explication dans les remarques de la deuxième partie)
- **Certains s'interrogent sur son utilité :**
 - **écarts de notation considérables d'un examinateur à l'autre**
 - **certains IA-IPR sont intervenus pour faire remonter les notes** (*on a signalé un cas où la note a été manifestement remontée à l'insu du professeur-correcteur*).

2. Autres problèmes signalés :

- **Titre donné pour certains et pas pour d'autres** dans un même établissement ou dans des établissements différents.

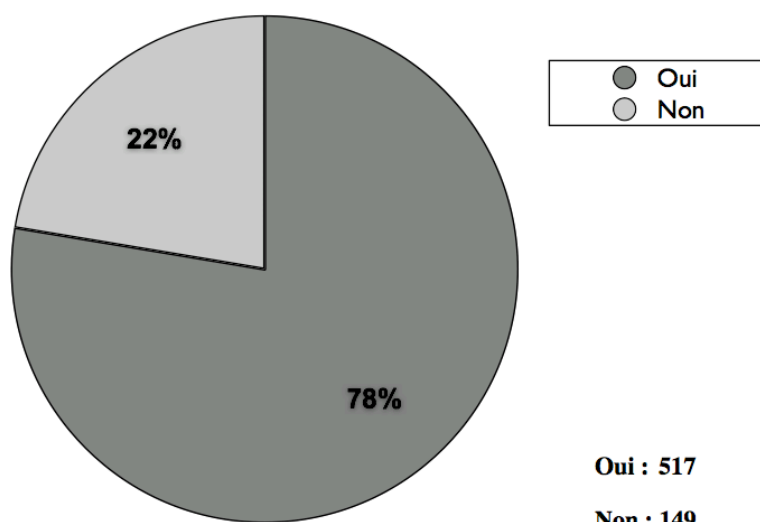
- **Copies non anonymées**, des académies ayant donné des consignes précises, d'autres aucune.
- **Difficultés diverses pour l'harmonisation** : désaccords constatés entre les correcteurs (*une des causes possibles est l'imperfection signalée des fiches d'évaluation*), refus du chef d'établissement de banaliser quelques heures pour permettre à tous les correcteurs de participer à la réunion.

3. Et... absence de problème :

- « Le barème était fourni avec le CD enregistré par le rectorat. Nous avons corrigé les comptes rendus sur place pendant un après-midi banalisé. »

AMÉLIORATIONS, CHANGEMENTS À PROPOSER

6. Souhaiteriez-vous un retour au respect de l'anonymat pour toutes les épreuves ?

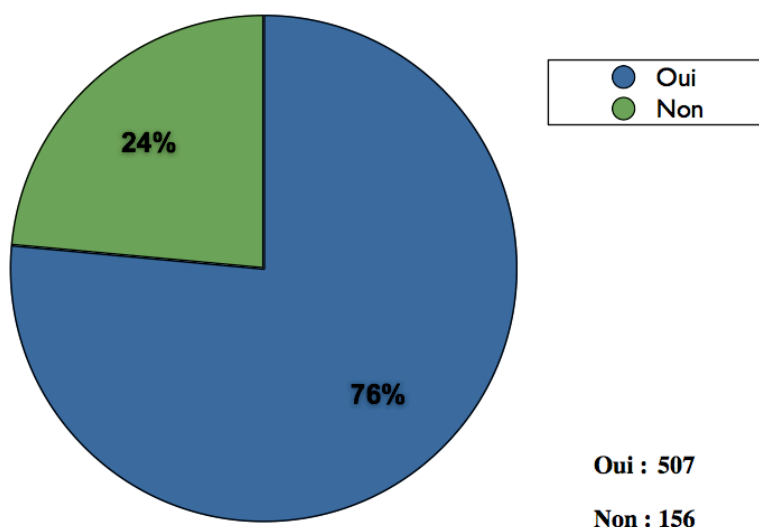


Il était difficile de décliner la question en anonymat du candidat, du formateur, du concepteur du sujet, de l'évaluateur.

Les collègues ont pu donner leurs raisons en répondant à d'autres questions :

- **Non (22 %)**. Voir diapo 1 pour les arguments possibles : attitude des élèves améliorée, fonction formative de l'évaluation (?) et facilité de mise en œuvre. Il est indéniable qu'une faible minorité de collègues souhaitent prendre totalement en charge leurs propres élèves, de la formation à l'évaluation finale. Il reste à savoir si c'est compatible avec les principes de la délivrance d'un diplôme national.
- **Oui (78 %)**. Principes d'un diplôme national, impartialité, équité, justice, absence de pression exercée sur les professeurs et les examinateurs.

7. Souhaiteriez-vous des modifications concernant la nature de l'épreuve de CO ?



Ainsi, en dépit d'un jugement plutôt positif porté sur l'épreuve par la majorité des collègues, les 3/4 d'entre eux souhaitent y voir apporter des modifications.

Les propositions de modification ont été classées par ordre décroissant de fréquence.

Modifications concernant le document :

- **Document fourni avec la fiche d'évaluation**, avec des indicateurs de performances précis et un barème pour diminuer les risques d'injustice.
- **Un sujet national ou académique**
- **Une banque de sujets, nationale ou académique**
- **Revoir les critères de choix : plus de souplesse pour la durée**, en particulier parce que les documents peuvent être plus ou moins denses (*on peut le vérifier à l'aide du script*), mais aussi parce qu'il est difficile de trouver un document court qui satisfasse aux exigences énumérées dans le document publié sur le site d'Eduscol, et qui permette d'évaluer ce que la fiche d'évaluation-notation demande aux correcteurs d'évaluer.
- **Un document soit audio soit video pour tous**, certains collègues estimant que l'image est une aide à la compréhension, surtout lorsqu'elle comprend des inscriptions, alors que d'autres, au contraire, constatent qu'elle détourne l'attention des candidats qui sont tentés de décrire ce qu'ils ont vu.
- **Un document audio pour tous**, pour la raison qui vient d'être dite.
- **Un sujet pour chaque série (contradictoire avec le fait que les objectifs sont communs ?) et chaque niveau**
- **Une banque de sujets dès le mois de novembre, proposant différents sujets par notion**
- **« Donner au moins deux, voire trois documents audio avec une gradation dans les difficultés »**

Modifications concernant le travail à effectuer :

- **Remplacer le compte rendu par des questions, comme pour la CE**, les candidats ayant du mal à comprendre vraiment ce qu'on attendait d'eux avec le CR, les examinateurs ayant de leur côté du mal à définir ce qu'il fallait exiger des candidats pour attribuer les différents niveaux.

La critique du compte rendu n'a pas été très approfondie. On a dit que « l'épreuve mettait l'élève dans une situation de communication artificielle », or ce n'est pas une situation de communication, pas même simulée.

- **Adopter le système d'évaluation de Cambridge, du TOEIC, du DELF ou du CLES 2**
- **Deux ou trois exercices différents permettant de distinguer les niveaux CECRL : un repérage, une question portant sur l'implicite ou sur une difficulté du document, une synthèse en lien avec la notion traitée**
- **Compte rendu ou résumé dans la langue cible.** Quelques raisons invoquées : l'usage du français est en contradiction avec les habitudes prises depuis des décennies en classe de langues, particulièrement depuis l'abandon de la traduction ; il rend le travail plus difficile pour les élèves qui ont du mal à passer d'une langue à l'autre, il pénalise les locuteurs natifs de la langue cible.
Cela éviterait-il les problèmes liés au recours à l'expression ?
- **« Proposer un entretien à l'issue de l'épreuve pour ne plus séparer compréhension et expression orale »**
(Mais rien n'a été dit sur la façon dont on souhaitait les relier).

Modifications concernant la durée de l'épreuve :

- **Passage de 10 à 15 min au moins**, en raison de la difficulté de l'exercice, très grande selon certains anglicistes, mais aussi pour ne pas pénaliser les bons élèves qui, soucieux de la qualité de leur compte rendu, ont eu du mal à le terminer.
- **Allonger la pause**
- **Ajouter une écoute**

Modifications concernant les dates :

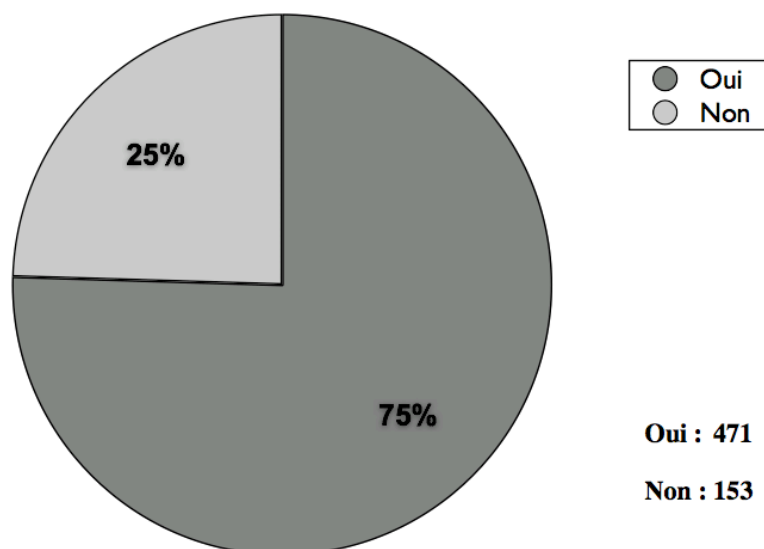
- **Les mêmes dates pour tous**
- **Épreuve terminale**
- **Coupler les épreuves de CO et d'EO**
(Mais personne n'a précisé comment le faire)

Modifications concernant l'épreuve elle-même :

Des propositions opposées :

- **Supprimer l'épreuve, comme pour la série L.**
Raisons invoquées :
 - **situation de communication artificielle** (*voir plus haut*)
 - **des conditions plus ou moins favorables selon les établissements**
 - **les compétences en compréhension de l'oral peuvent être évaluées lors de l'entretien de l'épreuve d'EO**
- **Généraliser l'épreuve, la créer pour la série L**

8. Souhaiteriez-vous des modifications concernant les fiches d'évaluation ?



Les propositions pour l'épreuve de compréhension de l'oral, par ordre décroissant de fréquence :

- **Ajouter au moins un palier, entre A2 et B1**
- **Fournir la fiche avec des indicateurs de performance précis accompagnant le document**
- **Suppression de la note chiffrée et adoption de la logique de la certification**
- **Abandon pur et simple des grilles et retour à la notation de 1 à 20**
- **(Faire figurer le détail des notes sur le relevé)**

II. Deuxième partie : commentaires de l'APLV

Les résultats de cette partie de l'enquête concernant l'évaluation de la compréhension de l'oral montrent que les disparités et le manque d'équité n'ont pas concerné que les candidats. Il est manifeste que certaines autorités académiques et locales avaient pris la mesure des difficultés qu'allaient rencontrer les professeurs et avaient agi en conséquence. Il conviendrait d'en tirer les leçons.

À quelles difficultés ont dû faire face professeurs, concepteurs et correcteurs ?

Elles étaient prévisibles et ont été dénoncées par l'APLV dans ses publications en ligne et lors d'entrevues au Ministère.

Difficulté à trouver des documents authentiques correspondant aux critères

C'est en particulier parce que nous avons prévu cette difficulté que nous avons tant insisté pour que soient publiés des sujets 0. Nous avons raison. Elle a manifestement été rencontrée par les auteurs des sujets qui ont été publiés sur le site Eduscol (pour une seule langue), puisque il n'y en a eu aucun avec deux documents et certaines vidéos proposées comme exemples ont été trouvées sur un site pédagogique payant. En outre, après avoir dit : « **Attention** : les liens vers youtube ne peuvent pas être utilisés dans le cadre d'une formation », il aurait fallu communiquer aux enseignants où trouver ceux qu'ils pouvaient utiliser pour entraîner leurs élèves !

Conflit entre deux logiques, celle de la certification en langues, où il n'est question ni de notes chiffrées, ni de programmes, ni de séries, ni de LV1, LV2, LV3..., et celle du baccalauréat, qui comprend des séries, où l'on doit évaluer d'après un programme et qui permet de délivrer un diplôme sur la base d'une moyenne de notes attribuées sur 20 points avec possibilité d'utiliser toutes les notes entières de 0 à 20 dans toutes les disciplines, y compris pour toutes les épreuves de langues à l'exception de celle de CO. (Pourquoi cette exception, alors qu'au bout du compte c'est une note globale en langue qui est attribuée, une moyenne. Quel est le changement par rapport à la situation antérieure ?)

Une épreuve mal pensée, non testée et ne se situant pas dans la perspective actionnelle préconisée par les programmes officiels

« Rendre compte » est vague et les fiches d'évaluation n'éclairaient pas suffisamment les candidats et les examinateurs sur la nature du travail à faire. Les concepteurs semblent avoir été eux-mêmes embarrassés pour décrire les niveaux, au point parfois de se contredire : alors que la note de service précise que les candidats « disposent ensuite de dix minutes pour rendre compte par écrit en français de ce qu'ils ont compris, **sans exigence d'exhaustivité** », le descripteur du niveau A2 des fiches prescrit cette exigence d'exhaustivité : « Certaines informations ont été comprises mais **le relevé est incomplet**, conduisant à une compréhension encore lacunaire ou partielle ». Cela explique l'embarras des correcteurs qui n'ont pas su s'il fallait « privilégier la qualité ou la quantité ». Si l'on avait testé l'épreuve, on se serait peut-être aperçu de cette contradiction. En outre, une idée « simple » peut être une idée « essentielle », alors que les critères imposés les opposent, et « essentiel », « principal », « significatifs », comme « pertinent », ne peuvent se définir que par rapport à quelque chose, une destination de l'information à repérer, par exemple, tout simplement la raison précise pour laquelle est demandé le compte rendu. Puisqu'on veut se situer dans une perspective actionnelle, et si l'on tient au compte rendu, on pourrait par exemple mettre les candidats dans une situation de communication en leur proposant une action simulée (« Vous êtes X, vous devez faire le compte rendu à Y pour qu'il puisse faire Z »).

On imagine que, vu le temps dont ils disposaient, les candidats ont voulu noter un maximum d'informations, pêle-mêle, sans se soucier de les hiérarchiser. On est aux antipodes de l'approche actionnelle, où il ne s'agit pas de tout dire, bien au contraire de sélectionner les informations pertinentes, c'est-à-dire celles qui seront utiles pour faire quelque chose.

Manque d'information et, surtout, d'explication

Quelques questions méritaient des explications officielles, écrites, publiées, sauf à considérer les professeurs et les examinateurs comme de simples exécutants qui n'ont pas à connaître les raisons des réformes (que dirait-on si les enseignants se comportaient de la sorte avec leurs élèves !):

- pourquoi avoir choisi cette correspondance et cette échelle de notes rigide et présentant de tels écarts, alors que le cadre auquel on se réfère officiellement préconise la souplesse (CECRL, 3.5 *Souplesse d'une approche arborescente*, p. 31) ?
- pourquoi de tels écarts, alors que s'il y a deux documents l'échelle des notes change en apportant nettement plus de souplesse pour la notation ?

			A1	A2			B1		B2	
LV1	1 doc	2	6	10			16		20	
	2 doc	2	4	6	8	10	13	16	18	20
LV2	1 doc	4	8		12		20			
	2 doc	4	6	8	10	12	14	20		

- pourquoi une épreuve ponctuelle en cours d'année, alors que le programme du cycle terminal concerne deux années entières et que les niveaux B1 et B2 sont officiellement attendus à la fin de ce cycle ?

Extrait du programme du cycle terminal :

« **En fin de classe** de terminale générale et technologique, le niveau de compétence visé est pour :

- **la langue vivante 1 : B2** (utilisateur indépendant - niveau avancé)*

- **la langue vivante 2 : B1** (utilisateur indépendant - niveau seuil)*

- **la langue approfondie :**

. en langue vivante 1 : **C1** (utilisateur expérimenté - autonome)*

. en langue vivante 2 : **B2** (utilisateur indépendant - niveau avancé)

*Conformément à l'article D. 312-16 du code de l'Éducation. »

(B.O. spécial n° 9 du 30 septembre 2010)

- pourquoi les niveaux A1 - B2 de la CO deviennent-ils des « degrés 1 - 4 pour les autres épreuves » ? Ce n'est sans doute qu'une question de mots, dira-t-on, mais justement, cela révèle le flou conceptuel qui entoure ces épreuves et une curieuse hésitation à se référer franchement au CECRL.

- pourquoi a-t-on choisi une telle diversité de modalités alors que les niveaux attendus et les programmes sont les mêmes pour l'ensemble des séries ? Doit-on considérer qu'il y a plusieurs niveaux B1 et plusieurs niveaux B2 ?

- pourquoi se référer aux niveaux du CECRL si l'on veut que l'évaluation se fasse sur un programme ?

On peut penser qu'au cours de certaines journées d'information des réponses ont été apportées, mais il aurait fallu donner les explications en même temps qu'on communiquait un projet de réforme. On n'a fait ni l'un ni l'autre.

On a persisté à considérer, répétons-le, que les enseignants étaient des exécutants¹, « qui n'avaient pas à savoir », alors qu'on n'a pas craint de les exposer aux critiques et, dans certains cas, aux protestations de leurs élèves, de leurs parents et... de leur hiérarchie, à moins que l'on ait été embarrassé pour leur donner des réponses, **écrites**.

C'est bien, avant toutes les autres, cette critique que l'on peut formuler à l'encontre de l'institution.

¹ On nous avait pourtant assurés en juillet 2012 que ce ne serait plus le cas désormais :

<http://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?article4600>